

[Text]

The goods affected include things—in addition to the medicated shampoos are laxatives, vitamins, lozenges, medicated bandages. There is a fairly broad range of goods involved.

• 1000

Mr. de Jong: That are now going to be taxed.

Mrs. McDougall: That are now going to be taxed.

Mr. de Jong: Including vitamins.

Mrs. McDougall: Including vitamins.

The Chairman: Thank you, Mr. de Jong.

Mrs. McDougall: I might point out that food is the basic source of vitamins and it remains exempt.

Mr. de Jong: For how long?

The Chairman: Mr. Gagliano.

Mr. Gagliano: Thank you, Mr. Chairman.

I am glad to hear the construction people will be appearing before this committee and then I will have lots of questions to ask.

My purpose in questioning the Minister on the construction is to find out on what criteria the government based this new tax bill and I would like the Minister to explain what the criteria is, considering that in accordance with the Canadian Prestressed Concrete Institute—they say that with this new tax, 66% of the installed price is taxable vis-à-vis . . .

Mrs. McDougall: Sixty-six percent of which?

Mr. Gagliano: The installed price is taxable.

Mrs. McDougall: I am sorry, the which price? The stock price?

Mr. Gagliano: Installed price.

Mrs. McDougall: Installed price.

Mr. Gagliano: And 37%—the old way would have only 37% taxable—cast-in-place concrete.

Mrs. McDougall: Yes.

Mr. Gagliano: Now with the tax of precast concrete, on what criteria—why this new tax? What was the basis of taxing this precast concrete, considering that today most of the construction—when you are talking about big buildings, condominiums—everything is done precast. Now, what was the criteria that you . . .

Mrs. McDougall: Well, the criteria was once again to reduce the disparity between that particular material and other materials. Most other construction materials—correct me if I am wrong—but things like glass and aluminium and steel and all the other things that go into a large building as

[Translation]

question seront relativement petites pour les différents produits. Outre les shampoings médicamenteux, figurent au nombre des articles qui seront touchés par ce changement les laxatifs, les vitamines, les pastilles et les pansements antiseptiques. Il est question ici d'un assez vaste éventail d'articles.

M. de Jong: Qui vont maintenant être assujettis à la taxe de vente.

Mme McDougall: C'est exact.

M. de Jong: Dont les vitamines.

Mme McDougall: Dont les vitamines.

Le président: Merci, monsieur de Jong.

Mme McDougall: Je soulignerais que ce sont les aliments que nous consommons qui sont la première source de vitamines, et ceux-ci continueront d'être exemptés de la taxe.

M. de Jong: Pendant combien de temps encore?

Le président: Monsieur Gagliano.

M. Gagliano: Merci, monsieur le président.

J'ai été ravi d'entendre que des représentants du secteur de la construction vont comparaître devant le comité, car j'aurai beaucoup de questions à leur poser.

Et si j'ai choisi d'interroger le ministre sur la construction, c'est que j'aimerais savoir sur quel critère le gouvernement s'est appuyé dans la formulation de ce projet de loi, compte tenu du fait que la Canadian Prestressed Concrete Institute prétend qu'avec cette nouvelle taxe, 66 p. 100 du prix du produit sur installation sera assujetti à la taxe par rapport . . .

Mme McDougall: Soixante-six pour cent de quoi?

M. Gagliano: Le prix du produit une fois installé sera assujetti à la taxe.

Mme McDougall: Je m'excuse, mais je ne comprends pas très bien à quel prix? Le prix du produit en magasin?

M. Gagliano: Le prix du produit une fois installé.

Mme McDougall: Le prix à l'installation.

M. Gagliano: Et 37 p. 100 . . . dans le cadre de l'ancien système, le produit n'aurait été taxable qu'à 37 p. 100 . . . pour le béton coulé sur place.

Mme McDougall: Oui.

M. Gagliano: En ce qui concerne cette taxe applicable au béton pré-coulé, sur quels critères . . . pourquoi cette nouvelle taxe? Pourquoi assujettir le béton pré-coulé à cette taxe, étant donné qu'à l'heure actuelle dans la plupart des projets de construction—qu'il s'agisse de gros immeubles, de condominiums ou autres—presque tout est pré-coulé. Quel critère avez-vous donc utilisé . . .

Mme McDougall: Nous avons voulu réduire la disparité entre ces produits et les autres. Vous me corrigerez si j'ai tort, mais il me semble que la plupart des autres matériaux de construction, par exemple, l'aluminium et l'acier, tous éléments qui interviennent dans la construction des gros